

S-5463/5

MINISTRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Méthodologie appliquée au métier d'aide-ménager social

CODE DE L'U.E. (2): 8/5002 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801
-----------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (1) D.LETURCQ.....

Date et signature (1) : 21/06/2017



¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X(4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Législation et institutions sociales	CT	B	12	
Méthodologie de la communication sociale	CT	F	36	
Méthodologie de l'observation	CT	F	16	
Part d'autonomie		P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~ (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 28/06/2017 Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Monsieur Jacques SOBLET
Inspecteur chargé de la coordination
Service de l'Inspection de l'Enseignement de
promotion sociale et de l'enseignement à distance
Bd du Jardin Botanique 20/22
1000 BRUXELLES

COPIE CONFORME

La Directrice générale

Chantal KAUFMANN

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant,

- ◆ Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'approfondir ses capacités d'observation et de communication avec les bénéficiaires, les équipes, les responsables hiérarchiques et de développer une identité professionnelle d'aide-ménager social.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

- ◆ d'identifier le service, la structure, l'institution et les différents intervenants et de se situer parmi eux,
- ◆ d'appliquer les règles déontologiques (respect des personnes, devoir de discrétion, secret professionnel),
- ◆ d'établir un contact professionnel avec un supérieur hiérarchique, un autre intervenant, un bénéficiaire de tâches ménagères,
- ◆ de transmettre les informations adéquates.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'UE « Economie sociale et familiale appliquée aux services à la personne : Relation professionnelle », code 81 00 01 U11 E1.

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite, sur base d'une situation concrète proposée par le chargé de cours, dans les limites de la fonction d'aide-ménager social,

pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de rendre compte de manière objective des comportements verbaux et non-verbaux observés et de leur contexte ;
- ◆ de distinguer les faits de leur interprétation ;
- ◆ de proposer un mode de communication adapté pour chacun des acteurs concernés : le bénéficiaire, l'équipe, le responsable hiérarchique, le réseau.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'objectivité de l'observation,
- la précision de la communication.

5. PROGRAMME DU COURS

Dans le respect des usages de base de la langue française orale et écrite,

l'étudiant sera capable :

En législation et institutions sociales :

- ◆ de découvrir l'identité professionnelle de l'aide-ménager social : cadre d'action, rôle et limites au sein d'une équipe professionnelle, d'une institution, d'un service ou d'un réseau ;
- ◆ de s'initier aux différents fonctionnements des institutions et des services ainsi qu'à leur réglementation spécifique ;
- ◆ d'identifier les objectifs et réalités des institutions et services pour lesquels l'aide-ménager social est amené à travailler.

En méthodologie de la communication sociale :

au départ de situations concrètes de relation avec les bénéficiaires, leur entourage, l'équipe de travail, le service ou le réseau :

- ◆ de s'initier à certains mécanismes de communication, d'écoute et d'identifier des éléments facilitateurs et perturbateurs de la communication ;
- ◆ d'identifier, de mettre en place et d'appliquer les mécanismes de communication non verbale (ton de la voix, attitudes, gestes,...) ;
- ◆ de distinguer les facteurs d'âge, de sexe, de niveau d'instruction, de valeurs, de culture afin d'adapter la technique de communication et d'écoute des différents interlocuteurs ;
- ◆ d'élaborer des stratégies simples et créatives de communication afin d'augmenter le bien-être du bénéficiaire ;
- ◆ d'identifier et de pratiquer l'écoute active, de faire preuve d'empathie ;
- ◆ de stimuler les échanges afin de permettre le renforcement des liens sociaux et l'autonomie du bénéficiaire ;
- ◆ d'initier et de développer l'estime de soi chez le bénéficiaire ;
- ◆ de développer une attitude de communication professionnelle s'appuyant sur l'observation des faits et la prise de recul par rapport aux émotions.

En méthodologie de l'observation :

au départ de situations concrètes de relation avec les bénéficiaires, leur entourage, l'équipe de travail, le service ou le réseau :

- ◆ d'observer ou de décrire des faits ;
- ◆ de situer les faits observés dans leur contexte ;
- ◆ de distinguer dans l'observation, les faits, leur interprétation et le ressenti ;
- ◆ de rendre compte des changements observés et des points d'attention auprès du responsable direct : perte d'autonomie, perte de mémoire, désorientation ...

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.